



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VERNIOLLE

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales, « *Lors du renouvellement général des conseils municipaux, la première réunion se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet* ».

LE CONSEIL MUNICIPAL DE VERNIOLLE SE REUNIRA :

- Date et heure : Vendredi 20 mars 2026 à 18h30
- Lieu de réunion : salle du conseil municipal de la mairie à Verniolle

L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SEANCE EST JOINT A LA PRÉSENTE.

Fait à Verniolle, le 16 mars 2026
Et affiché à la porte de la mairie,

Le Maire
Annie BOUBY



COMMUNE DE VERNIOLLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

1. APPEL NOMINAL
2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026
4. PROJETS DE DELIBERATION :
 - RAPPORT N°1 : ELECTION DU MAIRE
 - RAPPORT N°2 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE
 - RAPPORT N°3 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE
5. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL